lettre de M. Louis. le 15 Xbre

ACADÉMIE ROYALE DE CHIRURGIE C___ N___

j'ay lu, Monsieur, avec grande attention votre projet d'Edit concernant la fondation des six lits dans nos Ecoles. je le trouve très bienfait; mais j'ay cru devoir faire des recherches afin de ~~faire~~ pouvoir insérer dans cet édit les clauses et conditions qui peuvent rendre cet établissement le plus utile et intéressant qu'il se pourra, soit par le fonds soit dans la forme des expressions. il faut s'aider de tout pour prendre connoissance des choses; j'ay parcouru avec soin l'edit d'établissement de l'hopital general et j'y ai trouvé des renseignemens dont il faut tacher de tirer parti. cet édit qui a été medité par les premiers magistrats avec des soins infinis ne dedaigna pas de parler en termes exprès des lits, meubles, couvertures, matelas, paillasses, linges, ustenciles de cuisine &c. il me semble qu'il faudra se servir des mêmes termes pour dire que sur les premieres recettes, le bureau d'administration fera les frais des achats de lits, meubles &c.

je vois dans cet edit un article 2. dont il faut profiter, et prendre la dessus l'avis de M. Goursaud. voicy en attendant le texte

" et parceque ledit hopital general aura besoin de plus
" grande quantité d'eaux que celles qui sont maintenant esdittes
" maisons, nous leur accordons et concédons le droit de ce qui sera
" necessaire d'y etre augmenté, et voulons que la delivrance leur

ACADÉMIE NATIONALE DE MÉDECINE

ARC 9 d. 9 n° 43

" en soit faite, soit des regards ou du chateau des eaux de Rongis ou
" autres lieux par le prevot des marchands, ou échevins de notre ville
" de paris, ou par le s. franchine notre intendant des eaux, ou autre
" qu'il appartiendra.

surce j'observe qu'il y a un chateau d'eau à la fontaine de st. cosme
au haut de la rüe des cordeliers, dont le trop plein coule dans la rüe
pendant la nuit et est perdu pour le public. 1r. obs. 2o. que
nous avons un chateau d'eau fort près, à la fontaine près de l'egout,
et .. (?) scavoir surement si l'eau va de l'un à l'autre de
ces chateaux ou s'il est plus convenable d'en tirer.

j'observe en 3e. lieu que l'edit d'etablissement de
l'hopital general a souffert une application par son enregistrement
au bureau des finances sur ce point qui accorde à l'hopital la
permission de prendre des eaux des fontaines de Rongis, jusqu'à la
quantité necessaire. voicy la modification

" ne feront conduire aucunes eaux pour l'usage de l'hopital
" ni ouvrir tranchées pour aqueducs et chateaux d'eau, qu'après
" avoir pris les allignemens de ceux de nous à ce deputés.

c'est une clause bonne à savoir.

a l'egard des preparations chymiques, j'ay medité sur la maniere
d'inserer adroitement ce nouveau professeur, payable comme est

tres bien dit sur la fondation. mais il faut eviter la
censure des medecins, et je crois qu'il faut inserer dans
quels termes les mieux choisis qu'on pourra, que pour
les manipulations necessaires il se fera aider par un
pharmacien; car sans cela on ne manquera pas de crier
que vous pretendez etre medecins, chirurgiens, apoticaires
d'autant que les medecins au jardin du Roi, ont un apoticaire,
qu'aux ecoles de medecine, ils ont toujours eu recours à un
maitre apoticaire, si ce n'est dans le cas d'exception où le
professeur fait particulierement son occupation de chymie,
ce qui ne peut pas etre dit de vous. en commençant
il faut se conduire avec menagement, pour eviter les
clameurs.

je vous souhaite le bonjour et vous ecrit ceci currente
calamo, pour que vous voyiez que je me suis fort occupé
de votre affaire. je vous renverrai demain vos papiers
si je ne suis point detourné de l'application que je
compte y donner ce soir.

a Monsieur

Monsieur Leblond

aux jacobins